

CODE

**FICHE TECHNIQUE**

page 1/2

**c22006****BOUDIN BLANC REVEILLON****UTILISATION**

Assaisonnement sans sel adapté pour la fabrication de boudin blanc type "Réveillon"

**DOSAGE ET MODE D'EMPLOI**

4 g par kg de masse

**COMPOSITION**

Dextrose, Epices et Plantes aromatiques (macis, laurier, thym, persil) - Extraits d'épices - Arôme naturel.

Pour denrées alimentaires, utilisation limitée

**REGLES D'ETIQUETAGE DU PRODUIT FINI** (sous condition du respect de la législation française se rapportant à vos applications tels que : Code des Usages de la charcuterie - salaison, Code de la Volaille, etc...)

Dextrose - Epices, plantes aromatiques et extraits d'épices - Arôme naturel.

\* Conformément au règlement n°1334/2008 CE du 16/12/2008 relatif à la déclaration des arômes

" Pour être en conformité avec le règlement (UE) n°1169/2011 , veuillez consulter le document « allergènes majeurs » en annexe .

**CONDITIONS DE STOCKAGE**

Conservé le produit dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière. NB : La durée de la DLUO indiquée est garantie également après ouverture du contenant à condition de bien refermer ce dernier.

DLUO

24 mois

**CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES** (selon plan à 3 classes)

Flores totales aérobies mésophiles :	< 200.000/g
Staphylocoques aureus :	< 100/g
Coliformes totaux :	< 1000/g
Coliformes fécaux :	< 100/g
Anaérobies sulfite-réducteurs :	< 10/g
Levures :	< 1000/g
Moisissures :	< 1000/g
Salmonelles :	Absence/25 g

CODE

## FICHE TECHNIQUE

page 2/2

c22006

## BOUDIN BLANC REVEILLON

## ATTESTATION

- ▶ Produit conforme aux textes réglementaires en vigueur (s'il est concerné par les textes) quant à la teneur en contaminant (pesticides, métaux lourds, aflatoxines, etc....)
- ▶ Produit ne contenant pas d'ingrédients ionisés et ne subissant pas de traitement d'ionisation
- ▶ Pas d'ingrédients OGM ou issu d'OGM. Produit non concerné par les règlements CE n°1829/2003 et 1830/2003 relatifs à l'étiquetage des OGM et denrées produites à partir d'OGM.

## ALLERGENES MAJEURS

LISTE DES ALLERGENES	Présence oui/non	Composant concerné
Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales contenant du gluten (blé, froment, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs variétés hybrides)	NON	
Crustacés et produits à base de crustacés	NON	
Œufs et produits à base d'œufs	NON	
Poissons et produits à base de poissons	NON	
Arachides et produits à base d'arachides	NON	
Soja et produits à base de soja	NON	
Lait, produits laitiers et dérivés (y compris lactose et protéine de lait)	NON	
Fruits à coque et produit dérivés (amande, noisette, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistache, noix de macadamia et autres fruits à coque de votre connaissance)	NON	
Céleri et produits à base de céleri	NON	
Moutarde et produit à base de moutarde	NON	
Graine de sésame et produit à base de Graine de sésame	NON	
Sulfite et dioxyde de soufre en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 ml/l exprimé en SO2	NON	
Lupin et produit à base de Lupin	NON	
Mollusques et produits à base de mollusques	NON	

NB : Les ingrédients suivants : Maltodextrine de blé et/ou sirop de glucose de blé et/ou dextrose de blé sont exemptés de l'obligation de déclaration selon la directive 2007/68/CE du 27/11/2007

Version

08/10/2015

Les éléments de cette fiche ont pour but de vous informer. Ils correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de nos techniques. La grande variété des supports et des conditions d'emploi qui échappent à notre contrôle ne nous permettent pas de garantir un résultat ni d'assumer une quelconque responsabilité. L'utilisateur doit se conformer à la réglementation en vigueur et respecter les droits de propriété industrielle.